

Des véhicules et des moyens financiers pour les Unions Fédérales CGT DIR (Réunion du 3 septembre 2007 à Montreuil)

Comme il l'avait été annoncé dans le Courrier du Militant n° 1277 du 10/07/07, la Fédération a obtenu du Ministère des nouveaux moyens spécifiques aux DIR pour l'activité syndicale. Le Ministère a reconnu que « comte tenu des particularités géographiques de ces services et des sujétions en terme de déplacements et d'horaires qui pèseront sur les représentants des personnels pour l'exercice de leurs mandats, des moyens supplémentaires sont mis à disposition des fédérations des organisations syndicales. »

La réunion du 3 septembre avait pour objet la remise des véhicules aux secrétaires des UF DIR, avec la présentation des modalités pratiques de gestion de cette subvention.

S'agissant de fonds publics, l'usage de la subvention peut faire l'objet d'un contrôle par la Cour des Comptes. Aussi le Secrétariat fédéral a décidé qu'elle ne serait pas reversée aux UF, mais gérée directement par la fédération. C'est le seul moyen de pouvoir justifier de son utilisation en cas de contrôle.

La Fédération a passé un contrat de location longue durée (36 mois) de 11 véhicules Peugeot 206 HDI 5 portes avec kilométrage annuel de 30 000 kilomètres. Ces véhicules ont été attribués aux responsables des UF, et il revient à la direction de chaque UF d'organiser et de planifier son utilisation pour un usage optimal. Les secrétaires d'UF ont à charge de fournir à la fédération la liste des conducteurs réguliers du véhicule pour qu'elle en informe l'assureur.

La fédération a également passé un contrat avec Total GR, chaque véhicule ayant été remis avec une carte carburant et péages, évitant aux militants l'avance de ces dépenses qui seront réglées directement par la fédération.

Rappelons que la subvention ministérielle ne se substitue pas au financement de l'activité syndicale par les cotisations des adhérents. Elle est prévue pour couvrir les frais supplémentaires qui découlent de la nouvelle organisation géographique des DIR par rapport aux DDE.

Pour l'année 2007, il a été décidé de mettre en réserve une partie de la subvention afin de constituer un fonds de roulement, la trésorerie fédérale ne devant pas être impactée négativement (à noter qu'à ce jour, la subvention n'est pas encore arrivée sur le compte de la fédération). Pour tenir compte des 4 mois restant SUR 2007, une enveloppe financière de 33 600 € est allouée pour l'ensemble des UF DIR. Elle sera portée à 100 000 € pour 2007 (12 mois), soit la totalité de la subvention.

La répartition par UF a été modulée en prenant en compte le kilométrage de chacune des DIR. Cette première répartition est certainement imparfaite, mais sera réexaminée au début de l'année prochaine, lorsque la fédération aura un aperçu plus précis des réalités propres à chaque UF de DIR, et il sera procédé à un réajustement sur l'enveloppe 2008. Une partie des frais de déplacement (avec le véhicule affecté à l'UF ou avec d'autres véhicules) seront donc remboursés sur l'enveloppe affectée à chaque UF (voir ci-après tableau prévisionnel de dépenses 2007).

Par ailleurs, la fédération publiera annuellement dans le Courrier du Militant le compte rendu d'utilisation de la subvention ministérielle.

Union fédérale CGT des DIR : Prévisionnel 2007

Dotation annuelle	33 643,48 €
-------------------	-------------

UF DIR	Kms Réseau	Peugeot (1)	Carburant (1)	Péage (1)	Frais déplacements (2)	Total dotation par UF
--------	---------------	----------------	------------------	--------------	------------------------------	--------------------------

DIR Atlantique	740	1 276,68	400	150	700	2 526,68
DIR Centre Est	1 230	1 276,68	700	240	1 200	3 416,68
DIR Centre Ouest	1 140	1 276,68	650	200	1 100	3 226,68
DIR Est	1 640	1 276,68	900	240	1 500	3 916,68
DIR Ile de France	750	1 276,68	400	40	700	2 416,68
DIR Massif Central	880	1 276,68	500	200	800	2 776,68
DIR Méditerranée	790	1 276,68	450	200	700	2 626,68
DIR Nord	1 030	1 276,68	600	240	1 000	3 116,68
DIR Ouest	1 550	1 276,68	850	80	1 400	3 606,68
DIR Nord Ouest	1 070	1 276,68	600	240	1 000	3 116,68
DIR Sud Ouest	970	1 276,68	550	170	900	2 896,68

	2					
Totaux		14 043,48	6 600,00	000,00	11 000,00	33 643,48

(1) réglés directement par la fédération

(2) enveloppe de dépenses remboursables par la Fédération sur justificatifs